Septembre 1998

TERVILLE d'ACCUEIL

EDITO LA RENTRÉE EST LÀ

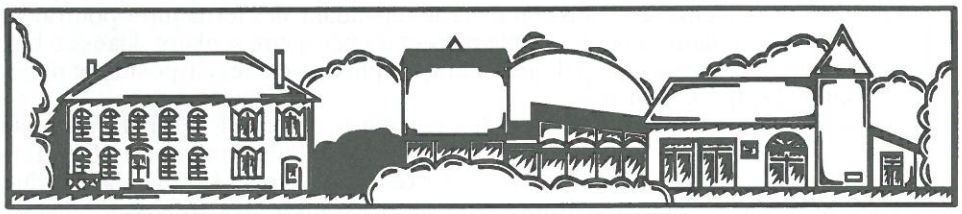

Pour la municipalité qui a en charge le fonctionnement des écoles primaires, il s'agit comme pour les élèves et les enseignants d'être prêts.

Si le "matériel" prend une part importante, la réussite des élèves doit être le moteur de notre réflexion, l'objectif de notre politique scolaire.

Cette année verra apparaître une A.E.P.S.* primaire qui est une action d'aide et de soutien scolaire pour les enfants en difficulté. Complément des services déjà existants (insertion structurelle, aide aux devoirs, C.L.S.H. péri scolaire) elle représente un chaînon important de toutes les aides proposées par la municipalité. Différents Emplois-Jeunes, en plus des deux affectés à l'école Marcel Pagnol, viendront en appui de projets amenés à se développer, notamment l'entrée du multimédia dans les écoles.

Je voudrais également saluer le retour dans les écoles de Terville d'un psychologue scolaire, maillon important de l'équipe éducative, nous demandions depuis deux ans que ce poste soit réaffecté.

Enfin, pour cette année scolaire, outre les différents projets pédagogiques et spectacles que la municipalité relaie avec les enseignants, je m'attacherai, en collaboration avec l'ATEJ, à favoriser la fréquentation de la restauration scolaire. Sujet d'une réflexion nationale, la possibilité de prendre un repas complet pour les élèves quels que soient les revenus des parents, est un objectif qu'il nous faut atteindre.

Bonne rentrée à tous et à bientôt.

* A.E.P.S. - Action Educative Peri Scolaire.

Thierry DOSCH
Adjoint au Maire
chargé des affaires scolaires.

En Septembre

Jeudi 3 **Rentrée scolaire** dans les écoles maternelles et primaires, et dans les collèges.

Dimanche 6 **Forum de la vie locale**, de 15h à 18h au Centre communautaire (voir en page 4).

Jeudi 10 **Rentrée scolaire** des lycéens.
Conseil municipal, à 18h salle du Conseil.

Mardi 15 **Permanence de Monsieur Patrick Weiten, conseiller général de la Moselle**, de 8h30 à 10h30 salle des Commissions.
Défilé de mode "CJ Couture", à 15h au Centre communautaire.

Vendredi 18 **Inauguration d'une plaque commémorative** "Bernard Lemoyne" à l'Atelier Banal, à 18 heures rue Pasteur

Samedi 19 et dimanche 20 **Exposition avicole** organisée par la Société de Menu Bétail, de 9h à 12h et de 14h à 19h au gymnase du Centre, rue Haute. Entrée libre.

Jeudi 24 **Conseil municipal**, à 18h salle du Conseil.

Lundi 28 **Rentrée culturelle** dans toutes les associations d'initiative municipale.

Comme tous les Mosellans, les Tervillois recevront à partir de ce mois de Septembre leur toute nouvelle carte d'assurance maladie. Cette carte à puce de couleur verte et de la taille d'une carte bancaire remplacera la carte d'assuré social en papier. Elle contiendra toutes les informations indispensables pour la prise en charge des soins et de leurs remboursements. Elle devra être présentée à chaque visite chez le professionnel de santé et permettra de supprimer les feuilles de soins en papier.

La carte VITALE sera adressée individuellement à chaque assuré social par la poste.

RENTRÉE SCOLAIRE

Comprendre le périmètre scolaire

Depuis plusieurs années, les effectifs sont en diminution constante dans nos écoles, ce qui conduit inéluctablement à des fermetures de classes. Cette année par exemple, c'est l'école maternelle Pomme d'Api qui risque de perdre un poste par décision académique. Dans certains cas cependant, des fermetures pourraient être évitées ou retardées par le simple respect du périmètre scolaire. Dans ce but, la Municipalité a décidé d'appliquer de façon plus stricte les dispositions réglementaires. De quoi s'agit-il ?

Tracé par le Maire en fonction des capacités d'accueil des bâtiments, le périmètre scolaire garantit à chaque école un fonctionnement optimal. A Terville, deux secteurs (Est et Ouest) ont été définis. Ce sont les rues de Verdun et Le Kem qui marquent la limite. Ainsi par exemple, les enfants du Val de Terville, du quartier des Acacias, du Parc Mon Logis, du quartier des Peintres, des Sculpteurs ou du Domaine de la Forêt sont-ils tenus de fréquenter les écoles maternelles du Scarabée et de la Farandole et l'école primaire Marcel Pagnol. Quant aux enfants du Village, de la cité de Verdun, de la rue Lyautey ou de la rue du Cimetière, ils doivent être scolarisés à l'école maternelle Pomme d'Api ou à l'école primaire du Moulin (ces listes ne sont pas exhaustives, voir plan de Terville).

Pour tous renseignements, contacter le service des Affaires scolaires et culturelles, au 03.82.88.43.95.

Un élève, ça n'a pas de prix !

Malgré cette évidence, la scolarité d'un élève n'a pas seulement un coût pour les familles, mais aussi pour la communauté. A l'occasion de la rentrée, l'adjoint chargé des Affaires scolaires, M. Dosch, souhaite rappeler les différentes formes de financements, directs ou indirects que la Municipalité accorde aux enfants de la commune en âge scolaire (de 6 à 16 ans).

- Crédits de fonctionnement :
Ils comprennent les frais fixes, l'achat de matériel fongible et de pédagogie collective.Ils s'élèveront cette année à 39 700 F pour les 10 classes maternelles et à 57 116 F pour les 524 élèves inscrits en primaire (109 F/élève). En outre, 1 500 F seront attribués au RASED (2 postes). Total: 98 316 F.

- Crédits "livres" :
Ils permettent de renouveler, d'année en année, les manuels scolaires prêtés aux élèves. 23 056 F (44 F / écolier du primaire).

- Dotation "spécial C.P." :
Elle permet à chaque enfant de travailler sur des fichiers personnels en lecture et mathématiques. Au total 7290 F (90 F / élève de CP).

- Dotation de rentrée scolaire :
Elle permet d'équiper chaque enfant du primaire en fournitures personnelles utilisables toute l'année. 49 780 F pour les 524 élèves , soit 95 F par enfant. En outre, un bon de 100 F est alloué à chaque collégien. Coût global : 50 000 F.

- Subventions pour sorties scolaires :
30 F maximum par élève et par an, soit 20 250 F.

- Subventions pour classes transplantées de 2 à 5 jours :
50% de la charge des familles, limitée à 750 F par enfant, à 20 000 F pour le secteur Moulin et 40 000 F pour le secteur Acacias, soit 60 000 F en tout pour l'année.

Encore cette somme globale de plus de 300 000 F ne constitue-t-elle que la partie visible de l'iceberg de l'enseignement. C'est à la commune que reviennent la mise à disposition et l'entretien des bâtiments, les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau, de nettoyage, sans compter les ateliers de bibliothèque.ou autres expositions Quelques réalités qu'il n'est pas inutile de rappeler à l'occasion de la rentrée.

Ce mois de septembre verra le début de la reconstruction de l'école "Scarabée" gravement endommagée par l'incendie du 26 décembre 1997. Les délais d'expertises, le règlement des assurances puis le passage des marchés publics n'ont pas permis un démarrage plus précoce des travaux. Réouverture de l'école en septembre 1999. Ce délai permettra d'apporter de substantielles améliorations à l'existant (double vitrages, planchers, peintures et cour).

Des journées à la carte pour les enfants

La longue expérience du service en Restauration scolaire et en Ecole continue fait du Centre de loisirs périscolaire de l'ATEJ une structure efficace et de plus en plus appréciée des parents qui souhaitent, pour la journée continue de leurs enfants, bien plus qu'une garde : un véritable accompagnement pédagogique enrichissant et varié : accueil personnalisé, listings quotidiens, transferts accompagnés, menus variés, droit de regard des familles et des enfants sur leur composition, spécialisation des activités en fonction de l'âge, loisirs de qualité (les enfants disposent de tout l'équipement des centres aérés), suivi des leçons, accompagnement personnel aux clubs de loisirs, grandes activités mensuelles, anniversaires...

Le Centre de loisirs périscolaire fonctionne chaque jour de classe, tout au long de l'année scolaire. Renseignements et inscriptions : Centre G. Brassens 4, rue Haute. Tél. 03.82.34.14.14.

Aide municipale

Pour permettre à toutes les familles de fréquenter le CLSH si elles le souhaitent, une aide municipale peut être accordée sous conditions de ressources:
- 13 F par jour et par enfant pour un revenu mensuel compris entre 0 et 6 000 F,
- 7 F par jour et par enfant pour un revenu mensuel compris entre 6 000 et 10 000 F,
- 3 F par jour et par enfant pour un revenu mensuel compris entre 10 000 et 15 000 F.

Renseignements au Service des Affaires scolaires et culturelles, en mairie.

Bons scolaires

Il est rappelé aux familles qui n'auraient pas reçu cet été le bon municipal de rentrée pour enfant scolarisé en collège (jusqu'à 16 ans) de prendre contact avec le service scolaire, en mairie. Un certificat de scolarité pourra être requis.

En ce qui concerne les enfants du primaire (du CP au CM2), ils bénéficient d'une dotation en matériel personnel pour une valeur de 95F(185 F pour les CP).

TERVILLE d'ACCUEIL
Spécial Emplois-Jeunes

Pour en savoir plus sur les Emplois-Jeunes : à lire avant de postuler

Obtenir de l'Etat la création de 26 emplois qui vont lui coûter, chacun peut en faire le calcul, 92 000 F X 5 ans X 26 emplois, n'était pas, a priori gagné d'avance. Il faut donc penser que le dossier de motivation, établi par les services municipaux en début d'année, laissait apparaître une approche sérieuse de la situation. Dans une lettre au Préfet en date du 16 juin dernier, le maire de Terville rappelait que "le volume des Emplois-jeunes à créer à Terville n'était pas le fait d'un hasard, mais la résultante d'une profonde réflexion" avant de noter que "par le passé, Terville n'avait eu que très peu recours aux divers dispositifs tels que les CES, par comparaison à certaines communes et services publics environnants".

Justifiant ainsi l'intérêt qu'il portait au projet : " Nous estimons que les Emplois-Jeunes sont pour les jeunes de vrais emplois qui leur offrent la chance de démarrer dans la vie professionnelle sans avoir à justifier d'une expérience professionnelle", le maire conluait : "Ceci explique notre adhésion sans réserve à la démarche".

Prouvant leur intérêt pour cette nouvelle approche du travail des jeunes, les élus tervillois ont donc travaillé d'arrache-pied à l'obtention de ces nouveaux services car ils y voient, bien plus que lors des expériences précédentes, plusieurs avantages :

- l'intérêt évident de participer à l'amélioration de la situation du travail des jeunes, tout en bénéficiant d'une aide substantielle de l'Etat,
- le moyen de permettre à des jeunes de réaliser de véritables projets personnels, en investissant des compétences qui peuvent dépasser les limites strictes d'un diplôme,
- faire évoluer la situation dans certains services rendus à la population parfois grippés par manque de potentiel humain (rentabilité des emplois oblige).

Ces deux derniers points permettent de comprendre qu'une sélection rigoureuse ait été mise en place. Les jeunes qui désirent postuler à ces emplois doivent prioritairement se poser la question suivante : *Ai-je une envie, une prédisposition ou une capacité à mener un projet personnel, enrichissant pour moi-même et utile à la collectivité ?*

Pour le reste, cette double page devrait donner toutes informations utiles sur les 18 postes ouverts cette année (les 8 autres le seront en 99), les types de diplômes requis ainsi que la démarche (urgente) à suivre pour postuler.

LISTE DES "NOUVEAUX SERVICES-NOUVEAUX EMPLOIS" À POURVOIR

Les Nouveaux services proposés aux détenteurs d'un CAP ou d'un BEP

- **2 agents d'entretien des quartiers sensibles** pour l'entretien des espaces verts, des voiries, du mobilier urbain et des jeux : nettoyage, balayage, piochage, taille, débroussaillage, graffiti...
Affectation : Services techniques
CAP

- **2 agents d'entretien des rivières** pour l'entretien des berges, des ponts et des cheminements du ruisseau, du parc de la Veymerange : taille, tonte, mobilier urbain...
Affectation : Services techniques
CAP ou **BEP**

- **1 assistant d'aide logistique à l'activité culturelle dans le cadre de l'Atelier Banal :** accompagnement des adhérents dans leurs démarches de création, accès aux jeunes, gestion de l'outillage, formation à l'utilisation du matériel...
Affectation : ATESC
CAP minimum + capacité à animer + bonne connaissance des machines-outils

- **1 assistant de vie pour l'animation du FPA :** petites réparations, entretien des espaces, déménagements, amélioration des équipements, petits achats...
Affectation : CCAS
CAP + aptitudes manuelles

Les Nouveaux services proposés aux détenteurs d'un BAFA

- **1 assistant sportif de proximité** pour la prévention de la délinquance par le sport et l'animation des équipements sportifs...
Affectation : ATEJ
BAFA + **permis de conduire B** + sportif + connaissance public difficile

- **3 agents de prévention urbaine** pour l'animation des quartiers, la médiation entre les jeunes et les institutions, la prévention de la délinquance...
Affectation : ATEJ
BEP (pour la formation)+ **BAFA** (pour l'expérience jeunes des quartiers difficiles) + **permis de conduire**.

.../...

EN BREF ...

Peut-on enchaîner un contrat en alternance avec un emploi-jeune ? OUI

Doit-on être inscrit comme demandeur d'emploi ? NON

Peut-on abandonner un CES pour un emploi-jeune ? OUI

Peut-on cumuler un CES et un emploi-jeune ? NON

La loi impose-t-elle des pré-requis ? NON

Devient-on contractuel de droit public en cas d'embauche dans une collectivité locale ? NON

Temps partiel possible ?
en principe NON

Peut-on renouveler un emploi-jeune ? NON

L'employeur peut-il changer de salarié sur un même emploi-jeune ? OUI

Peut-on abandonner un emploi-jeune ? OUI, à chaque échéance annuelle

L'employeur peut-il se séparer du jeune avant le terme du contrat ? OUI

Prime de fin de contrat ? NON

Droit au chômage à l'issue du contrat ? OUI

COMMENT POSTULER

Préciser clairement, à l'aide de ce document, l'emploi visé
Rédiger une lettre de motivation (très important)
Joindre un Curriculum vitae
Déposer le dossier en mairie avant le 15 septembre, délai de rigueur

Une première sélection sera faite sur dossier, suivie d'un entretien encadré par un jury adapté au poste à pourvoir.

Les Nouveaux services proposés aux détenteurs d'un BAC professionnel

- **1 aide logistique à l'activité culturelle et à la gestion des salles communales** (expositions, spectacles) : éclairage, sonorisation, gestion et entretien du matériel...
Affectation : Services techniques
BAC pro spécialité électricien

Les Nouveaux services proposés aux détenteurs d'un BAC

- **1 agent de communication pour la gestion de l'information journalistique externe :** rédaction d'articles, reportages, photos, presse municipale, affiches. Gestion des archives. Relations publiques avec la Presse. Communication interne...
Affectation : Service Communication et Informatique
BAC et expérience photographique

- **1 agent de communication pour l'information audiovisuelle :** réalisation de reportages vidéo, animation d'un atelier en direction des scolaires, archives vidéo, création d'une chaîne locale sur le Câble...
Affectation : Service Communication et Informatique
BAC et expérience en montages vidéo

- **1 assistant de convivialité** pour compléter l'animation du FPA Erckmann Chatrian : dynamique, vie culturelle, relations inter-générations, accompagnement, démarches, lien hospitalier...
Affectation : CCAS
BAC + connaissance des personnes âgées

- **1 médiateur du livre** pour l'animation de la ludothèque et de l'activité "Bébé lecteur". Animation d'expositions, médiation , promotion du livre, actions spécifiques en direction des publics des quartiers sensibles...
Affectation : Bibliothèque
BAC

- **1 aide éducateur au service de la crèche** pour un soutien logistique à l'équipe éducative, l'aide au développement psychomoteur de l'enfant, aux enfants handicapés moteurs, communication externe...
Affectation : CCAS
BAC

- **1 médiateur parents-enfants au service de la crèche :** accueil des familles, aide à la séparation du Bébé, aides diverses aux familles...
Affectation : CCAS
BAC + connaissances en psychologie

Les Nouveaux services proposés aux détenteurs d'un BTS

- **1 agent d'animation des zones industrielles et des zones d'activité commerciale** pour favoriser les relations entre la Ville et les entreprises et animer un observatoire économique : synergie, médiation, syndicat de gestion, suivi d'implantations...
Affectation : Secrétariat Général de la Ville.
Niveau BTS

Chacun pourra constater à la lecture de ces profils que les Nouveaux services-nouveaux emplois proposés par la Ville sont loin d'être des parcours de tout repos ou des passe-temps. S'ils requièrent une véritable volonté de la part des candidats, ils peuvent en échange constituer un formidable tremplin pour une insertion professionnelle et qui sait, une embauche plus définitive.

Afin d'éviter toute perte de temps et d'énergie de part et d'autre, le maire demande aux candidats de bien respecter les minimum requis, ainsi que les incontournables conditions imposées par les textes :
-Etre âgé de 18 à 25 ans au moment de l'embauche,
-Etre sans emploi.

Emplois-Jeunes : c'est parti

Le Préfet de la Moselle vient d'accorder à la Ville de Terville l'autorisation de créer les 26 Emplois-Jeunes qu'elle demandait : 18 dans l'immédiat et 8 en cours d'année prochaine.

Notre numéro de mars dernier intitulé "Nos jeunes et l'emploi" faisait une large place à cet aspect nouveau de la relation entre les jeunes et le travail. Reprenant des extraits du texte ministériel les instituant, nous exposions alors les objectifs, les limites, mais aussi les contraintes imposées à ces "Nouveaux services - nouveaux emplois". Puis nous rappelions que la Municipalité se sentait prête à accueillir dans ces conditions de rigueur et de sérieux une vingtaine de jeunes gens et filles désireux de s'investir au service de la population pour une expérience professionnelle de 5 ans, rémunérée au SMIC. Rien d'évident a priori. Dans notre numéro magazine de juillet, le maire évoquait l'espoir qu'il avait de voir évoluer la vie quotidienne à Terville par le biais de ces nouveaux services. On comprend dès lors la détermination de l'équipe municipale à faire une sélection rigoureuse parmi les demandes de.candidatures. En termes clairs, ceux qui ne verraient dans ces emplois que des voies de garage rémunérées font fausse route et sont priés de s'abstenir.

Le profil de chacun de ces Nouveaux services-nouveaux emplois a été défini avec soin depuis des mois déjà par la Municipalité. Il fait l'objet d'une publication encartée dans ce numéro mensuel, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Rappelons simplement ici, pour faire court, les caractéristiques générales des Emplois-Jeunes tels que définis par les textes :

- Constituer des services nouveaux, répondant à des besoins non encore satisfaits et ne se substituant en aucun cas à des emplois titulaires existants,
- Etre complétés par une formation spécifique favorisant à la fois le jeune et la communauté, par une amélioration de l'efficacité,
- Etre suivis et épaulés par des chefs de services ou des responsables d'associations,
- Etre accessibles à tous les jeunes de moins de 25 ans avec ou sans diplômes, mais désireux de réaliser un projet personnelles,
- Durée du contrat : 5 ans écourtable en cas de signature d'un contrat plus durable,
- Rémunération au SMIC, dont 80 % à la charge de l'Etat et 20% à la charge de la commune.

VIVRE À ERCKMANN CHATRIAN, C'EST POSSIBLE

La Résidence Erckmann Chatrian, située 2, rue du 8 mai 1945, a vocation d'accueillir des personnes valides quel que soit leur âge, titulaires d'une pension (CRAV, Invalidité, AAH...). Elle se compose de 40 logements individuels de type studio de 33 m2 avec kitchenette permettant une vie en totale autonomie.

La structure bénéficie de la présence d'une animatrice-coordinatrice et d'une surveillante de nuit (avec Bip d'appel). Une équipe qui sera bientôt renforcée par l'arrivée de deux emplois-jeunes. Par ailleurs le CCAS assurera l'accompagnement aux démarches administratives. Les résidents peuvent en outre faire appel à des services extérieurs de maintien à domicile tels que l'aide ménagère, le portage des repas ou les soins infirmiers.

L'accès se fait sans conditions de ressources par le règlement d'une redevance qui inclut toutes les charges (saut téléphone et assurance logement). L'aide personnalisée au logement versée par la CAF sous conditions de ressouces vient en déduction du loyer.

Le Foyer-résidence est géré par le Conseil d'administration du CCAS de Terville. Pour tous renseignements et inscriptions : CCAS de Terville, 2, rue Haute, bureau n° 2 (Mme Faugeras) Tél. 03.82.88.43.95. poste 418.

L'EAU DEMAIN : TERVILLE EN DANGER ?

Loin de vouloir alarmer la population à la manière des films catastrophe à la mode, la Municipalité ne peut cependant pas cacher la réalité aux Tervillois : on sait depuis un moment déjà que la fin prochaine du contrat d'entretien des galeries de mines va causer de réels problèmes d'approvisionnement en eau dans tout le secteur thionvillois (voir nos précédentes publications).

Mais il y a pire ! On sait depuis peu que l'une des solutions proposées risque de faire courir un danger permanent à toute une partie de la population tervilloise. Pour faire simple, disons que la rupture d'un ouvrage en sol instable pourrait emporter tout un secteur de notre commune sous une lame d'eau et de boue. Prévision pessimiste non fondée ? Non ! Résultat d'une étude d'expert très sérieuse.

C'est ce qu' est venu expliquer M. Deschryver, ancien directeur des Mines de fer du secteur à la population de Terville le 3 juin dernier. Plans, cartes, articles et études à l'appui, le conférencier a évité toute dramatisation, mais a tenu à parler clair. Ce jour-là, à la même heure, la France éliminait l'Italie aux tirs au but, ce qui explique une audience un peu clairsemée pour un sujet de cette importance.

Espérons néanmoins que la population saura se mobiliser pour s'opposer, le cas échéant, à un projet qui, s'il était retenu, ferait pendre en permanence une épée de Damoclès au dessus de nos têtes.

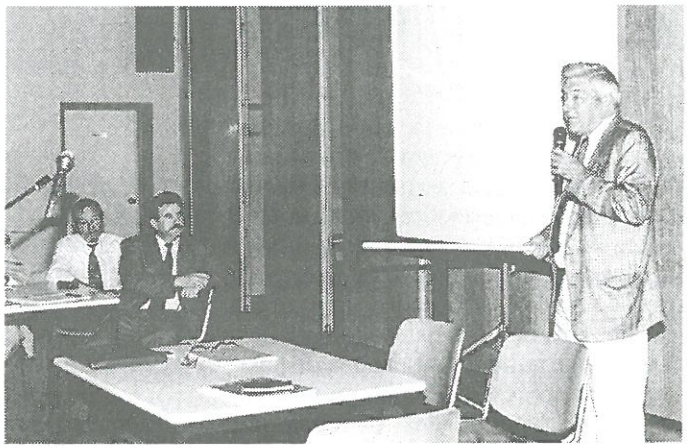

M. Deschryver, ancien directeur de LORMINES, expose la situation lors d'un conseil municipal spécial.

UN FORUM DE LA VIE LOCALE POUR S'INFORMER ET SE DÉTERMINER

A l'initiative de la Municipalité, un Forum de la vie locale se tiendra au Centre communautaire le dimanche 6 septembre prochain. Chaque Tervillois est cordialement invité à venir y rencontrer les différents acteurs de la vie sociale de la commune dans les secteurs du loisir, du sport, de la culture et des services à la population.

Pour découvrir l'éventail de toutes les associations ou services fonctionnant dans la commune, pour trouver des réponses en matière de loisirs, pour comprendre une activité ou une pratique spécifique, ce forum est le point de rencontre idéal à quelques jours de la rentrée culturelle

Ils ont choisi d'être présents ce dimanche 6 septembre entre 15h et 18h : Le Service culturel, la crèche halte-garderie "La Baleine bleue", la Bibliothèque, l'ATEJ, l'ATESC, l'ATEM, Le Rameau d'Olivier, la Société de Menu Bétail, la Chorale Saint-Charles, l'ASSEC et l'AAPE de Marcel Pagnol, les Zoulous Z'ailés du Moulin, le SCT Tennis de table, le SCT Football, le TFOC Volley-ball, l'ATNA, le CCAS pour le Foyer des Anciens et le Foyer Erckmann Chatrian, les Alcooliques Anonymes, la CSCV, l'AFEP écrivain public, Emergence Médiation de Voisinage, Espace ressource en toxicomanie et Sida, l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du nord Mosellan, l'Association Lire à Terville...

Les connaissons-nous bien ? Trois heures pour se rapprocher d'eux, c'est court ! Une occasion à ne pas manquer pour se donner de bonnes résolutions à l'occasion de la rentrée.

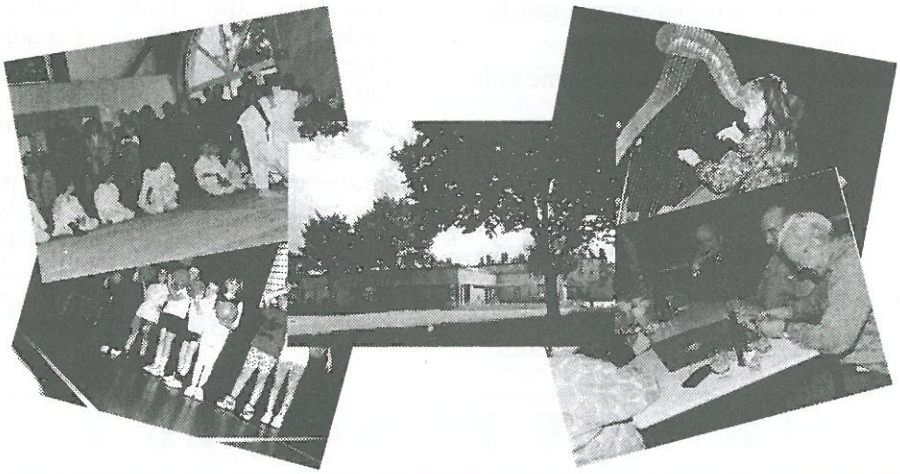

9e RENCONTRE DES ARTS PLASTIQUES : *expression libre ...*

La Ville de Terville organise la 9e Rencontre des Arts Plastiques du 8 au 28 Octobre prochains. Comme chaque année, cette manifestation accueillera des artistes de toutes catégories et de tous âges. Diverses formes d'expression seront représentées : peinture, dessin, sculpture, gravure, vitrail d'art...

Le parrainage et la présidence du jury seront assurés par un artiste professionnel qui enseigne la peinture à Algrange, Rombas et Morhange, Daniel Ollagnier. A travers ses huiles au couteau, l'artiste entraînera son public sur les doux chemins de la Provence, qui a déjà inspiré tant de peintres de grand talent.

Cinq prix seront attribués par le jury, dont les trois premiers toutes catégories, le 4e réservé aux Tervillois et le 5e aux enfants. Un 6e prix sera quant à lui attribué par le public selon le principe d'un vote sur place.

L'exposition sera ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Les dimanches 11, 18 et 25 entre 14h et 18h. Fermée le samedi.

La remise des cinq prix du jury aura lieu à l'occasion du vernissage le vendredi 9 octobre dans le hall d'honneur du Centre communautaire.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 28 septembre) au Service des Affaires scolaires et culturelles de la mairie de Terville.

MANIFESTA 2 À NOTRE PORTE

Ouverte depuis le 28 juin dernier, la seconde édition de la biennale européenne d'art contemporain "Manifesta 2" ne fermera ses portes à Luxembourg que le 11 octobre prochain. Une occasion incomparable pour tous les amateurs d'art d'approcher une exposition de qualité européenne, regroupant les oeuvres de 46 artistes sélectionnés. Le Service culturel se tient à la disposition de tous les Tervillois qui désirent connaître l'adresse des cinq galeries, les tarifs et les conditions spéciales de visites.

LE MENU BÉTAIL S'EXPOSE

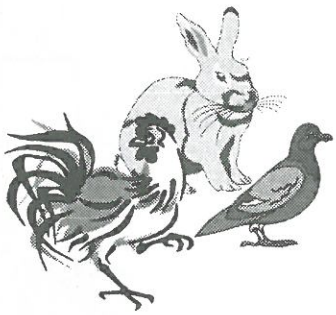

L'une des plus anciennes associations tervilloises, la Société de Menu Bétail, invite les Tervillois à une présentation de ses plus beaux specimen les 19 et 20 septembre prochains au gymnase du Centre. Symbole d'un passé plus rural de notre commune, cette manifestation a le grand mérite de permettre à chacun de garder le contact avec la nature. Elle est en outre le plus court chemin pour les jeunes enfants à la recherche des plumages et pelages d'une basse-cour qu'ils ne connaissent souvent que par l'image.

Mais cette manifestation est aussi un concours de professionnels, dont le palmarès sera dévoilé lors de l'inauguration, le samedi 19 à 17h.

Réalisé et imprimé par la mairie de Terville